

RAPPEL AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DE PROMUTUEL DU LAC AU FLEUVE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

PRÉCISION

En supplément à ce qui était inscrit dans l'avis de convocation paru le 23 novembre dernier, veuillez prendre note que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le 8 décembre 2016, à 19 h, par vidéoconférence, en simultanément, aux trois endroits suivants :

Centre communautaire Robert-Côté
470, rue Notre-Dame, Saint-Pascal

Hôtel Universel (Salle Rio Tinto)
1000, boulevard des Cascades, Alma

Bureau de Promutuel du Lac au Fleuve
951, boul. Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

Avec le système de vidéoconférence, tous les membres présents auront l'occasion de faire valoir leur droit de vote (proposer, secondar, voter, etc.), peu importe l'endroit où ils seront présents.

L'assemblée générale extraordinaire aura pour but de soumettre pour adoption aux membres le Règlement 2016-1, modifiant le *Règlement n° 1 – Règlement de régie interne* de la Société. La modification vise principalement à réduire le nombre d'administrateurs siégeant au conseil de la Société pour le faire passer de 18 à 12 et à modifier la description des secteurs (article 25).

Au plaisir de vous y rencontrer!

Pierre Raymond
Secrétaire du conseil d'administration
Ce 7 décembre 2016

PROMUTUEL
ASSURANCE
DU LAC AU FLEUVE